

Rapport public Parcoursup session 2024

IEFGP - SUP DE DROIT - SUP DE TOURISME - BTS - Services - Collaborateur juriste notarial - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

IEFGP - SUP DE DROIT - SUP DE TOURISME - BTS - Services - Collaborateur juriste notarial - en apprentissage (44577)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
IEFGP - SUP DE DROIT - SUP DE TOURISME - BTS - Services - Collaborateur juriste notarial - en apprentissage (44577)	Jury par défaut	Tous les candidats	25	134	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats obtenue aux différentes matières du bac	résultats du Bac	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	spécialité du bac obtenue ou diplôme autre obtenue	Type des diplômes obtenue	Important
Savoir-être	-ponctualité -adaptabilité -curiosité ...	savoir être spécifique au BTS	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	-motivation clairement exprimé pour intégré la formation -connaissances sur les matières enseigné dans le diplôme, les possibilité d'évolution, les débouchés ... -projet professionnel décrit	Motivation et connaissances de la formation, projet professionnel clair	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	selon les formations, les centres d'intérêt et/ou engagement peuvent être pris en compte	engagement et activité / centre d'intérêt	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Le fait de suivre certains EDS spécifiques est déterminant pour être classé dans cette formation.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Humanités, Littérature et Philosophie (EDS)
- Sciences Economiques et Sociales Spécialité (EDS)

Série STMG

- Droit et Economie (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les vœux des élèves sont étudiés après avoir étudiés leurs notes en droit ainsi que leur assiduité et leur comportement en classe.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nous conseillons à nos candidats de commencer le plus tôt possible la recherche d'une alternance qui ne peut être réalisée que dans un office notarial. Les élèves en alternance seront prioritaires. Cependant, l'accès à notre formation peut également être réalisée sans alternance, sur le format "initial". Les élèves pourront basculer à tout moment d'un mode à l'autre.

Signature :

jean noel vedere,

Chef d'établissement de l'établissement IEFGP - SUP
DE DROIT - SUP DE TOURISME